

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Delaila Keating

<https://www.cadre21.org/membres/08319e83f0a0a279185eb19d>

Date d'obtention : 2026-05-25 18:57:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est une procédure qui vise à uniformiser la façon de faire lors de cas de sextage, mais surtout d'assurer la sécurité de tous les partis concernés. Je juge que cette méthode permet d'instaurer un cadre autour de ce genre de situations, qui impliquent un haut risque de préjudice. Je retiens aussi les différentes particularités (malveillance vs impulsivité, instigateur/observateur/etc., grille d'évaluation à remplir, etc.) ainsi que le fait que j'ai accès à une trousse pour me soutenir dans la mise en place du processus et le respect de ces particularités.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je dirais que mes futures interventions seront beaucoup plus structurées. Ça me rassure d'avoir ce fonctionnement clair et précis. Ainsi, je vais d'abord me fier directement au contenu de la trousse dès que je vais face à une situation de sextage. Je vais également garder l'œil ouvert aux éléments permettant de dire qu'il y a présence de malveillance afin de guider mon utilisation de la trousse. Aussi, je vais me rappeler de la façon dont les appareils doivent être pris en charge en utilisant le matériel à ma disposition. Enfin, dans mes explications en cours d'intervention, je pourrai m'appuyer sur le contenu de la formation afin de justifier mes actions, mais aussi rassurer les individus.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Comme mentionné précédemment, je vais faire attention aux éléments permettant de dire qu'il y a présence de malveillance. Je vais aussi porter attention aux indices qui démontrent que du contenu pornographique impliquant des mineurs pourrait se retrouver sur un appareil, puis procéder à la confiscation que l'appareil avec le sac scellé. Je garde aussi en tête les notions importantes de non-jugement et de différenciation entre une erreur et la personne en tant que telle. Ce sont des choses que j'essaie déjà de mettre de l'avant, mais un rappel est toujours pertinent. Un autre élément auquel je vais faire attention est de toujours miser sur l'arrêt de la propagation du contenu, de manière prioritaire.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

